

Affichage : le 05/02/2026

COMMISSION JURIDIQUE COUPES SENIORS

RÉUNION RESTREINTE TÉLÉPHONIQUE DU 04/02/2026

Présents : R DEHONDRT, J.M HENON, F LAHOUSSE

Les personnes membres de la commission ayant une appartenance à un club cité dans ce PV n'ont pris part aux délibérations, ni aux décisions.

Journée du 25/01/2026

Coupe D1D2D13

- 55044081 LE TOUQUET Asf Co B - OUTREAU As B : Réclamation d'après match de OUTREAU As 2 « Je soussigné capitaine DELPIERRE Léo porte réserve sur l'ensemble sur l'équipe du TOUQUET susceptible d'avoir joué un niveau supérieur ». Non confirmée, non appuyée, non recevable. Homologué : LE TOUQUET Asf Co B 4 - OUTREAU As B 1
Amende de 30 euros à OUTREAU As.

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain de la notification officielle de la décision contestée (voir procédure article 152 des règlements généraux du District).

Le Président : JM HENON